

Date de la séance
Le 14 décembre 2022
Date de convocation
Le 8 décembre 2022
Date de publication
Le 8 décembre 2022

Nombre de délégués
En exercice 34
Présents 23
Procurations 9
Excusé
Absents 2

N° 2022-12-98 BIS

OBJET :

**ATTRIBUTION DES
SUBVENTIONS AUX
ASSOCIATIONS
POUR L'EXERCICE
2023**

Le Président certifie
que la liste des
délibérations a été
publiée sur le site
internet de la
Communauté de
Communes Gally-
Mauldre

L'an deux mille vingt-deux

Le mercredi 14 décembre, à 18h30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Dumay à Feucherolles, en séance publique, sous la présidence de Patrick LOISEL, Président.

Présents :

Commune d'ANDELU : Olivier RAVENEL
Commune de BAZEMONT : Jean-Bernard HETZEL
Commune de CHAVENAY : Myriam BRENAC, Stéphane GOMPERTZ, Jérôme COTIGNY
Commune de CRESPIERES : Agnès TABARY
Commune de DAVRON :
Commune de FEUCHEROLLES : Patrick LOISEL, Michel DELAMAIRE, Yves DEKEYREL
Commune d'HERBEVILLE :
Commune de MAREIL-SUR-MAULDRE : Nathalie CAHUZAC, Christophe DEBUISNE
Commune de MAULE : Laurent RICHARD, Olivier LEPRETRE, Sidonie KARM, Sylvie BIGAY, Jean-Christophe SEGUIER, Hajer RIVIERE
Commune de MONTAINVILLE : Eric MARTIN
Commune de SAINT-NOM-LA-BRETECHE : Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Dominique GERBERT, Axel FAIVRE

Procurations :

Martine DELORENZI à Jean-Bernard HETZEL
Adriano BALLARIN à Agnès TABARY
Katrin VARILLON à Michel DELAMAIRE
Vincent GAY à Eric MARTIN
Hervé CAMARD à Sylvie BIGAY
Caroline QUINET à Sidonie KARM
Christine CAILLAT à Dominique GERBERT
Christelle BARDEILLE à Axel FAIVRE
Jean-Philippe ANTOINE à Karine DUBOIS

Absents : Damien GUIBOUT, William FALCHETTO

Secrétaire de séance : Agnès TABARY

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

VU le Budget Primitif 2023 de la Communauté de Communes Gally-Mauldre adopté ce jour et prévoyant un crédit global de 72 700 € destiné à soutenir, notamment, les associations œuvrant dans les champs de compétence et sur le territoire de la communauté de communes dans une logique d'intérêt général et local ;

VU les demandes de subventions émanant de l'ADMR de Maule, d'Arcade-Emploi, de l'ACE, du Centre de musique baroque de Versailles, du festival de la BD Gally Mauldre, des Cyclotouristes de la Mauldre-Rando Maule, des Territoires Partagés Gally Mauldre, du Comité des Yvelines de la Prévention Routière, du comité fédéral de tennis et l'APPVPA ;

VU la présentation faite en Bureau communautaire le 24 novembre 2022 et son avis favorable unanime ;

CONSIDERANT l'avis favorable unanime des membres présents émis par la Commission Affaires Générales et Financières, Relations institutionnelles extérieures et politique GEMAPI réunie le 30 novembre 2022,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Michel DELAMAIRE, Conseiller Communautaire délégué en charge de la présidence de la Commission des Affaires Financières, rapporteur des budgets,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : Yves DEKEYREL ; Agnès TABARY et Jean-Christophe SEGUIER ne prennent pas part au vote),

DECIDE d'allouer pour l'année 2023, les subventions intercommunales selon la répartition ci-après :

Libellé des Associations	Propositions 2023
APPVPA	1 000 €
ADMR de Maule	14 220 €
Arcade-Emploi	7 000 €
ACE	7 000 €
Centre de musique baroque de Versailles	3 000 €
Association BD Gally Mauldre	3 000 €
Cyclotouristes de la Mauldre – Rando Maule	300 €
TPGM – Territoires Partagés Gally Mauldre	2 500 €
Comité fédéral de tennis	3 000 €
Comité des Yvelines de la Prévention routière	180 €
TOTAL	41 200 €

DIT que les crédits correspondants sont imputés au Budget Primitif 2023 de la Communauté.

- Mise en ligne de l'acte le ...26../...01../2023
- Document rendu exécutoire le ...26../...01../2023

Le Président
Patrick LOISEL

